

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

## 1. Intitulé du projet

Création d'une centrale hydroélectrique, sur le territoire communal de VALENTIGNEY (25) sur le Doubs. au niveau d'un ancien site existant.

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25° - Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Création d'une passe à poissons et de la centrale hydroélectrique d'une puissance inférieure à 500 kW. Travaux liés à la construction de la passe à poissons en rive droite des vannes de décharge au barrage et à la construction de la centrale en rive droite, sur le canal d'aménée existant juste en aval de l'ancienne centrale.

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

Le barrage se situe sur la commune de VALENTIGNEY sur le Doubs.

Le projet consiste à créer une unité de production électrique 30 m en aval de l'ancienne centrale hydroélectrique au niveau du canal d'aménée existant en rive droite du Doubs. Est prévue également la construction d'une passe à poissons en rive droite des vannes de décharge au barrage.

Une vis hydrodynamique est également prévue entre les vannes de décharge et la passe à poissons afin de turbiner une partie du débit réservé. Les eaux turbinées seront restituées directement dans le Doubs. La production électrique sera vendue sur le réseau d'ERDF.

Cette installation utilisera une chute nette de 2m20 (au module inter-annuel du Doubs. et un débit de 15 m<sup>3</sup>/s pour produire une puissance maximale électrique nette de près de 250 kW.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de valoriser le barrage existant, structurant par la production d'énergie propre, renouvelable et respectueuse de l'environnement.

De plus, cet aménagement s'accompagnera de la création d'une passe à poissons en rive droite au barrage et de l'instauration d'un débit réservé égal au 1/10ème réglementaire.

Ainsi, la continuité écologique sera optimisée.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux est prévue pour 6 à 8 mois.

Le chantier sera isolé par des batardeaux étanches.

Le débit de la rivière sera maintenu en totalité dans le lit de la rivière (transit par le barrage).

Les travaux concernant le terrassement au niveau de la microcentrale (préparation du terrain pour la mise en place de la centrale), le génie civil (fondations, dalles, murs latéraux, passe à poissons) et la pose du matériel (turbine, grille, armoire de commande) se feront sans contact direct avec le Doubs.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la répartition des débits entre le Doubs. (débit réservé), la passe à poissons et la centrale sera assurée par une sonde de niveau par sonde électronique d'une précision de 1 cm.

L'alimentation du Doubs. et de la passe à poissons sera prioritaire sur la centrale.

Le débit turbiné sera conduit à la centrale par l'intermédiaire du canal d'amenée existant puis les eaux seront restituées à la rivière par le canal de fuite existant de courte longueur.

Un contrôle du débit réservé sera mis en place (échelle limnimétrique).

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Code de l'Environnement (articles L.211.1, L.214-1 à L.214-11)

Loi du 16 octobre 1919 et ses décrets d'application, référencés au Code de l'Environnement et notamment aux articles R214-72 à 85 et aussi dans le Code de l'Énergie (articles L.511-1 et suivants)

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Réalisation d'une installation destinée à produire de l'énergie hydroélectrique d'une puissance inférieure à 500 kW.

Procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale du local d'exploitation (turbine, armoire électrique) :	:
- largeur :	20m00
- longueur :	25m00
- hauteur du local :	4m00 environ

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
Lieu-dit : barrage 25700 VALENTIGNEY	Long. <u>6 ° 50 '22.0" E</u> Lat. <u>47 ° 27 '27.0" N</u>
Rive droite du Doubs :	<b>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</b>
Zone NI :	Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
. Section BI => Parcelles cad. n° 201	Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
ZoneIAUa :	Communes traversées :
. Section BI => Parcelles cad. n° 200, 201, 195, 478 et 479	Commune de VALENTIGNEY
Zone AU soumise au DPU (droit de préemption)	

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet concerne la rive droite du barrage (passe à poissons et centrale) au niveau de la zone d'activités des Rives du Doubs. Autour du barrage, les berges du DOUBS sont arborées et végétalisées et en aval rive droite du barrage, les berges sont arborées. Quant à l'emplacement de la centrale, les berges des canaux sont terrassées et partiellement murées. Au niveau du point de restitution des eaux turbinées, la végétation alentours est composée d'une végétation arborescente et herbacée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 18/10/2013. Secteur étudié en Zone 1AUa, soumise au DPU (droit de préemption) et zone NI du PLU ainsi que servitudes bruit (PPBE). La commune de VALENTIGNEY se situe dans le champ d'application du Plan de Prévention des Risques naturels Inondation (PPRI) du DOUBS et de l'ALLAN dans le pays de MONTBÉLIARD et du RUPT sur la commune de BART n° 2645 prescrit le 24/05/2000 et approuvé le 27/05/2005. La parcelle cadastrale 478 située en rive droite du secteur d'implantation est en zone bleu clair et bleu foncé, les parcelles 479 et 195 en rive droite ne sont pas en zone inondable et les parcelles n° 200 et 201 en rive gauche de la zone étudiée se situent en zone rouge du PPRI. Le secteur dépend du SCOT du Pays de Montbéliard. Projet compatible avec la réglementation liée à l'urbanisme de la zone concernée. Un permis de construire sera déposé concernant le nouveau local d'exploitation conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPBE a été approuvé par arrêté préfectoral n° 2012320-0009 en date du 15 novembre 2012 concernant entre la route départementale D437 qui passe à environ 46 m à l'est du secteur d'implantation.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation se situe au niveau d'une zone de présomption de prescription archéologique (arrêté portant délimitation des zonages archéologiques n° 03/262 sans seuil du 21/10/2003).
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de VALENTIGNEY se situe dans le champ d'application du Plan de Prévention des Risques naturels Inondation (PPRI) du DOUBS et de l'ALLAN dans le pays de Montbéliard, prescrit le 24/05/2000 et approuvé le 27/05/2005 : la parcelle cadastrale 478 située en rive droite du secteur d'implantation est en zone bleu clair et bleu foncé, les parcelles 479 et 195 en rive droite ne sont pas en zone inondable et les parcelles n° 200 et 201 en rive gauche de la zone étudiée se situent en zone rouge du PPRI. La commune n'est pas située dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le débit turbiné retournera dans le DOUBS.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modifications des lignes d'eau amont et aval.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront évacués en zone non inondable (ces matériaux sont issus principalement des travaux au niveau des zones où seront implantées la turbine et la passe à poissons).
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création d'une passe à poissons favorise la restauration de la continuité écologique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon le plan des servitudes d'utilité publique du PLU, la rive gauche de la zone d'implantation se situe en zone rouge (parcelles 200 et 201) et la rive droite de ce secteur est en zone bleu clair et bleu foncé (parcelle 478) ainsi que le déversoir existant, et en zone non inondable (parcelles 479 et 195).</p> <p>Pas d'impact hydraulique en raison de l'absence de création de nouvel obstacle (le bâtiment à créer se situera à l'aval de celui existant et il n'existera pas de nouvelles surfaces exposées au passage des crues).</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En raison de l'éloignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En rive gauche : premières habitations éloignées de plus de 110 m,</li> <li>- En rive droite : premières habitations éloignées de 125 m en l'amont,</li> </ul>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>À la fin des travaux, les terrains, aux abords de la centrale, seront nivelés et végétalisés. Les essences préconisées sont semblables à celles visibles actuellement. Le local d'exploitation fera l'objet d'un traitement architectural.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les niveaux d'eau n'étant pas modifiés, aucun abaissement des nappes d'accompagnement n'est à craindre.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des précautions prévues dans le cadre de la réalisation des travaux, l'implantation de la centrale dans la portion terminale du canal de dérivation existant, d'une passe à poissons à bassins successifs et de l'instauration d'un débit réservé permanent et prioritaire, l'étude d'impact ne s'impose pas.

La faible emprise foncière du projet limite tout impact supplémentaire.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

VILLEY SAINT ETIENNE

le,

07/08/2014

Signature

